

Bilan de compétences

Le bilan de compétence à destination des professionnels de santé par Pro Compétences



Mise à jour le 01/01/2025



Programme de formation "Un bilan pour une Vie"



1 - Objectifs

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié (e), un(e) demandeur (euse) d'emploi ou un che (fe) d'entreprise d'identifier ses aspirations (valeurs, besoins, personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et savoir faire, ses soft skills et sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce dernier doit lui permettre d'améliorer son bien être et son niveau de satisfaction au travail. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant à ce dernier de comprendre les étapes afin de mettre en oeuvre ses souhaits et aspiration. De plus le bilan permet de se projeter de façon positive vers l'avenir.

2 - Compétences visées

Les compétences visées par le bilan de compétences sont la capacité à analyser et valoriser ses expériences professionnelles, en identifiant les compétences transférables vers de nouveaux projets. Il s'agit aussi de développer des compétences en définition et en gestion de projet professionnel, en tenant compte des réalités du marché de l'emploi et des formations nécessaires. Le bilan vise à renforcer la capacité à communiquer et à argumenter ses choix professionnels, ainsi qu'à accroître la confiance en soi pour mener à bien une reconversion. Les bénéficiaires acquièrent également des compétences dans la recherche d'emploi, la rédaction de CV et la préparation aux entretiens.

3 - Public visé et prérequis

Le bilan de compétences s'adresse aux professionnels de santé souhaitant faire le point sur leur carrière ou envisager une reconversion professionnelle, ainsi qu'aux personnes désireuses de changer de secteur d'activité ou de métier. Il convient aussi aux salariés en réflexion sur leur évolution professionnelle ou leur mobilité. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.



PRO COMPÉTENCES
Par UFPS

4 - Moyens pédagogiques ainsi que les méthodes et techniques d'encadrement

Durant toute la réalisation du bilan, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un formateur(trice). Celui-ci (celle-ci) peut utiliser les différentes techniques suivantes :

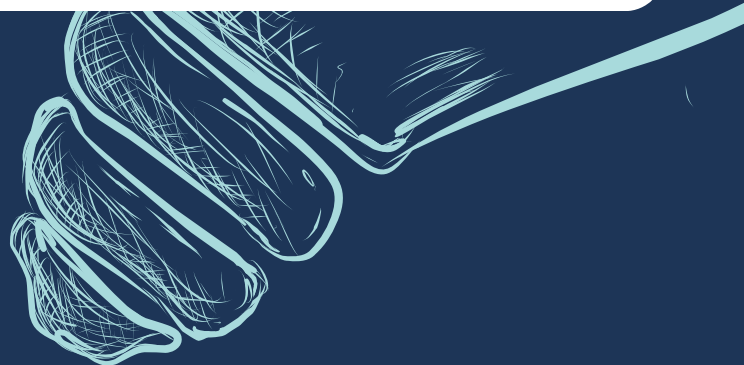
Le bilan de compétences repose sur une approche individualisée, combinant **entretiens en face à face** et **travail personnel guidé**. Les séances sont structurées autour de l'analyse des parcours professionnels, d'**ateliers de réflexion** et de mises en situation pour aider à la construction du projet. Des outils variés sont utilisés, tels que des **tests de personnalité**, des **questionnaires d'intérêts professionnels** et des **grilles d'analyse des compétences**, afin de mieux cerner les aptitudes et les aspirations de chaque participant.

Les séances d'accompagnement sont menées par un professionnel spécialisé, qui assure un **suivi personnalisé** et offre un cadre d'écoute bienveillant. L'accompagnement se fait en présentiel ou à distance, selon les modalités mis en place avec les participants. L'autonomie des bénéficiaires est encouragée par des exercices de réflexion, des recherches sur les secteurs d'activité ciblés, et des simulations d'entretien.

Les participants pourront bénéficier :

- **De ressources documentaires**
- D'outils numériques pour approfondir leurs recherches, notamment sur les métiers, les formations, et le marché de l'emploi.
- **Documents supports** : Remis à l'apprenant à la fin de chaque séance ou téléchargeable via la plateforme de formation.

Tout au long du bilan, des points réguliers sont réalisés pour évaluer l'avancée du projet et ajuster les actions à entreprendre.





PRO COMPÉTENCES
Par UFVS

5 - Processus du bilan de compétences

Le processus du bilan de compétences suit trois étapes réglementaires inscrites au Code du travail.

1 - Phase préliminaire :

- Analyse de la demande et des besoins
- Identification du format le plus adapté à la situation et aux attentes
- Présentation des modalités et du déroulement du bilan

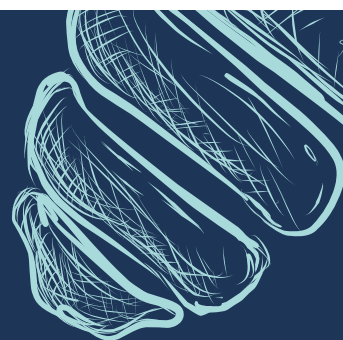
2 - Phase d'investigation :

- Analyse du parcours professionnel
- Exploration des motivations et intérêts : À travers des questionnaires, des tests de personnalité et des entretiens approfondis,
- Recherche des possibilités de reconversion
- Mise en perspective des compétences avec le marché de l'emploi Cette étape permet d'ajuster les projets en fonction des réalités économiques.
- Développement d'un projet professionnel cohérent

3 - Phase de conclusion :

- Élaboration d'un plan d'action : Sur la base des projets identifiés, un plan d'action concret est établi avec le bénéficiaire.
- Remise d'un document de synthèse
- Échange sur les perspectives futures : discussions sur les perspectives et la mise en œuvre du plan d'action. Permettant de répondre aux dernières questions, de s'assurer de la clarté du plan établi et de renforcer la confiance du bénéficiaire dans la poursuite de ses objectifs.

Le bilan de compétences inclut des temps d'échanges (présentiel ou distanciel) et des temps de travail guidé. Les temps de recherches personnelles et aux enquêtes métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan.





PRO COMPÉTENCES
Par UFPS

6 - Conditions de réalisation de la formation à distance

Les moyens et organisation pour le distanciel

La formation à distance est organisée de manière à garantir un suivi personnalisé et une expérience d'apprentissage fluide pour les participants. Les outils de visioconférence sont utilisés pour les séances individuelles, permettant des échanges en direct entre le consultant et le bénéficiaire. Favorisant les interactions et les retours en temps réel, tout en maintenant la flexibilité des horaires.

Des ressources pédagogiques sont mises à disposition via un espace en ligne sécurisé, comprenant des documents (PDF), des exercices interactifs, et des supports de réflexion. Les bénéficiaires peuvent accéder à ces supports à tout moment, favorisant un apprentissage autonome et adapté à leur rythme.

Le formateur(trice) explique le contenu et les différentes consignes des documents, permettant ainsi à ce dernier de pouvoir réaliser les différentes tâches de manière autonome entre les sessions.

Accompagnement et assistance technique

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le même formateur qui réalise le bilan de compétence. Elles se font par email ou en cas d'urgence par téléphone. Les coordonnées du formateur sont données au bénéficiaire en début de formation. Un délai de 48 heures est appliqué pour répondre à toute demande d'assistance, garantissant ainsi un suivi réactif et adapté aux besoins des bénéficiaires.

Pro Compétences s'assure que le ou la formatrice dispose des compétences nécessaires afin d'assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.



PRO COMPÉTENCES
Par UFPS

7 - Suivre de l'action de formation et résultats

- A l'issue du bilan, une synthèse du bilan de compétence est remise au bénéficiaire
- Au cours du bilan de compétences, le bénéficiaire doit faire preuve de sa présence tout au long de sa formation en signant ou en remplissant une attestation de présence
- En fin de bilan de formation un questionnaire de satisfaction devra être rempli par le bénéficiaire afin d'évaluer les aspects de la formation
- Six mois après la fin du bilan le ou la bénéficiaire peut reprendre contact avec son formateur afin de faire le point sur ses projets, ses éventuels freins ainsi que ses réussites (Entretien en présentiel ou à distance)
- A un an Pro Compétences fait le point et réalise une enquête pour connaître la suite du bilan.



8 - Personne en situation de handicap

Nous veillons à l'accessibilité de notre formation pour les personnes en situation de handicap, en adaptant nos méthodes et supports pédagogiques pour répondre à leurs besoins spécifiques. Un référent handicap est disponible pour étudier chaque demande et mettre en place des aménagements personnalisés, qu'il s'agisse de l'organisation des séances (horaires, durée, modalités) ou des outils pédagogiques (supports adaptés, accessibilité numérique)

contact.procompetences@gmail.com ou 0624822528

9 - Modalité et délai d'accès

Toute demande d'accompagnement est suivie d'un devis précisant le montant (TTC) de la formation, ainsi que les dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La formation, peut démarrer après acceptation du devis et signature du contrat ou convention de formation en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.



PRO COMPÉTENCES
Par UFVS

10 - Tarif

Se référer à la formule bilan de compétences ou devis joint ou commande adressé par moncompteformation.gouv.fr.

Cette offre de formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

La formule ProCompétences

Version intégral - ProCompétences

- 1 entretien conseil (gratuit)
- Entretien initial (2H) : Présentation du bilan de compétences, recueil des attentes du bénéficiaire, et définition des objectifs de la démarche.
- Entretien d'approfondissement (3H) : Clarification des motivations, des attentes spécifiques et des premières pistes de réflexion.
- 2 Entretiens individuels (2H) afin d'identifier vos aspirations professionnelles et personnelles.
- 2 Entretiens individuels (2H) permettant d'identifier vos différentes compétences et vos ressources.
- 2 Entretien individuel (3H) regroupant votre plan d'action et la synthèse du bilan de compétence.

Correspondant à 12 heures d'entretien individuelle, auxquels s'ajoutent 6 heures de séances collective.

- Les bilans sont réalisé par un(e) formateur(trice) en bilan de compétences certifié par ProCompétences.
- La durée du bilan est de 8 à 12 semaines

Financement

**Pour 24h de formations dont 12 heures
d'entretiens personnalisé**

En financement CPF ou France travail
2200 euros net de taxes

En financement personnel
1800 euro net de taxes (payable en 3 ou 4 fois)

En financement entreprise
2200 euro net de taxes

Coordonnée de l'organisme

ProCompétences est un nom de UF1'S - Organisme de formation enregistré sous le numéro 11770680477 - Auprès de la région Ile-de-France. Le numéro SIRET de l'organisme de formation 851 767 038 00017. Siège social situé 8 route du grand Morin - 77515 La Celle sur Morin.

Contact : 06 24 82 25 28 -
Contact.procompetences@gmail.com



PRO COMPÉTENCES
Par UFPS

Résultats des enquêtes de satisfaction

Les résultats de satisfaction actuels, en raison de la taille limitée de l'échantillon, ne permettent pas encore de dégager des tendances représentatives. Nous continuerons à collecter et analyser les retours de manière régulière afin de garantir un suivi qualitatif et d'ajuster nos prestations en fonction des besoins exprimés.



Les différentes façons de financer un bilan

Via le CPF

Depuis Le 1er janvier 2017, le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du CPF. Procédure simplifiée, confidentialité, délai rapide d'acceptation du dossier. Il est également mobilisable pour les agents de la fonction public et les chef(fe) d'entreprise.

à noter que seuls les salariés du secteur public ayant déjà converti en euros peuvent l'utiliser pour notre accompagnement.

De plus depuis 2024 un reste à charge de 100€ est demandé pour toute action de formation via le CPF

Financement personnel

Solution la plus simple et la plus rapide sans inconvénients et longueurs administrative.

à noter nous acceptons une facilité de paiement en 3 fois

Via France Travail

En tant que demandeur d'emploi vous avez la possibilité de faire un bilan de compétence qui peut être financé par l'Aide individuelle à la formation (AIF).



PRO COMPÉTENCES

Par UFPS

Employeur

Le financement du bilan de compétences par l'employeur peut être pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise. Le salarié peut en faire la demande auprès de son employeur, qui décide de la prise en charge totale ou partielle des frais, en fonction des besoins de l'entreprise et des objectifs de développement professionnel du salarié.

Autres

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) propose des aides financières pour le financement d'un bilan de compétences destiné aux personnes en situation de handicap. Ces aides peuvent être sollicitées directement par le bénéficiaire ou par l'employeur, afin de faciliter l'insertion ou la reconversion professionnelle. L'objectif est de permettre aux personnes concernées de mieux définir leur projet professionnel et de favoriser leur maintien dans l'emploi ou leur réorientation.

Mention légales

Tous droits réservés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou dénaturation, totale ou partielle, du contenu de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de [Nom de l'entreprise ou de l'auteur], est strictement interdite et constitutive d'une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.